

« Journée de l'Accessibilité et de l'Assertivité »

Jeudi 6 octobre 2016

Transcriptions des interventions aux Assises par Système RISP

Les interventions en LSF sont traduites en français par des interprètes sur place.

Accueil par Pascal Marceau (en LSF)

Support disponible.

Powerpoint page 1 : Bienvenue Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à ces assises. Nous avons une petite présentation vidéo. (vidéo)

Powerpoint pages 2 et 3 : Acteurs

Nous avons un public très varié, voici les personnes que nous avons pu noter, les participants à ces assises aujourd'hui. Vous le voyez sur le tableau. Des professionnels de tous les domaines, des sourds, des interprètes. Nous avons été très touchés quand nous avons vu les chiffres, les représentants des différentes catégories, les personnes inscrites, il y a vraiment une grande diversité, des gens de tous les domaines. Ce sont des profils très différents. Notre premier objectif est atteint.

Powerpoint page 4 : Objectifs

Ces assises ont trois objectifs importants. D'abord, une diversité d'acteurs, de compétences différentes. Donc, le premier objectif est atteint avec les chiffres que nous venons de montrer. Nous espérons pouvoir garder ce réseau pour créer des liens entre les différents acteurs aujourd'hui présents. Le deuxième objectif est de développer des réseaux entre les différents professionnels et les différents représentants. Le troisième objectif est de créer des ressources. Il est important de travailler ensemble, de mettre en lien les compétences de chacun : quelle formation, quelle sensibilisation mettre en place, comment intervenir dans des situations discriminantes, comment être présents, quelles sont les informations qui manquent ?

Patrick Gohet, en tant que défenseur adjoint, nous recommande de travailler en parallèle avec les différents services pour pouvoir amener plus d'informations et faire avancer les choses ensemble, savoir quels outils il manque, créer des ressources, développer des compétences. Patrick Gohet nous conseille de ne pas créer à chaque fois une nouvelle structure. Il est important de trouver les structures existantes et de compléter les ressources manquantes. Et j'espère qu'à la suite de ces assises, des solutions vont être mises en place, des idées vont émerger pour pouvoir travailler dans ce sens

Powerpoint page 5 Profils des participants

La deuxième chose, c'est la représentativité. Ici, il y a des personnes qui s'expriment en langue des signes, à l'oral, en LPC, et l'objectif aujourd'hui c'était de rendre ces assises accessibles à tous. Même lors des échanges, des pauses, des interprètes de liaison seront présents, vous pourrez continuer à échanger en dehors des moments de conférence. Même après 18h ce soir.

Powerpoint page 6 et 7 Thème de la journée : accessibilité

Cette journée est axée sur l'accessibilité. J'espère que ce sera une journée qui vous donnera satisfaction. Nous avons essayé de faire le plus possible pour la rendre accessible. Et sur l'assertivité, il y a encore un débat autour du signe, de la manière dont on peut signer ce terme. Nous avons des signes provisoires. Après, peut-être qu'un signe, à la fin de cette journée émergera, sera validé et se diffusera autour de la communauté sourde. Il y a trois points également importants, ce sont les enjeux. L'accessibilité, est-elle vraiment liée à la présence de l'interprète ? Y a-t-il d'autres possibilités de rendre

notre vie et notre travail au quotidien accessible ? Et l'organisation, et la diversité, la gestion de la diversité et le management de cette diversité.

Ouverture des Assises

« *Surdité, inclusion et discrimination* »

Patrick Gohet, adjoint au Défenseur des Droits

Je salue chacune et chacun d'entre vous, et je vous remercie de nous associer à ces échanges. Dans le propos qui vient d'être tenu, j'ai noté quatre mots clés : inclusion, diversité, ensemble et accessibilité. Et c'est sous le signe de ces quatre mots que je vais placer mon propos. Un mot complémentaire pour que vous me situiez. J'ai été directeur général de l'UNAPEI en 1981, d'abord comme directeur adjoint, puis directeur général jusqu'en 2002, ensuite, délégué ministériel aux personnes handicapées, quand on a refait la réglementation. Aujourd'hui, je suis inspecteur des affaires sociales détaché auprès du Défenseur des droits, en charge de la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité. Un mot également sur le Défenseur des droits qui est une autorité administrative constitutionnelle indépendante. Elle est à la disposition de tous les citoyens du pays qui estiment que leurs droits sont lésés. Chaque citoyen peut saisir l'institution de deux manières : soit il s'adresse à l'un ou l'une de nos 450 délégués locaux, soit il écrit directement au niveau national sur notre site Internet où il nous explique en quoi il s'estime lésé dans ses droits, et nous demande de le rétablir dans ses droits. Dans un premier temps, nous n'avons pas d'opinion. Nous devons nous adresser à la personne physique ou morale qui est mise en cause pour vérifier que cette personne se livre bien à une discrimination. Si cela est établi, nous faisons une médiation entre la personne qui est mise en cause et la personne qui est victime de cette discrimination. C'est le rôle de l'institution. Pour être complet, j'ajoute que le Défenseur des droits, c'est la réunion de l'ancien défenseur des enfants, de l'ancienne haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), et de la commission nationale de la déontologie de la sécurité (Cnds), c'est-à-dire tout ce qui concerne les relations entre les citoyens et les forces de l'ordre, et puis le médiateur de la République. C'est une institution importante présente sur le plan local et sur le plan national.

Sur le thème qui vous réunit ces trois jours, nous avons quatre sources de mobilisation. Tout d'abord, nous avons une série de comités d'entente que sont les comités LGBT, égalité femme-homme, accès à la santé, et handicap. Dans ce comité d'entente handicap, nous avons les principales associations représentatives de toutes les formes de handicap, et notamment l'Unisda. Le deuxième moyen, ce sont les saisines qui nous parviennent, et là je dois préciser que la loi prohibe vingt causes de discrimination. La première cause de discrimination, c'est l'origine pour à peu près 25 % des saisines, puis le handicap pour 21 % des saisines reçues. Après, vous avez l'état de santé et l'âge, mais les pourcentages sont moins importants. Si vous réunissez handicap, état de santé, âge, on atteint un peu plus de 50 % des saisines, c'est considérable. Et à chaque fois, en particulier pour le handicap, la majorité des saisines qui nous parviennent concernent l'accès et le maintien dans l'emploi. Votre colloque répond donc parfaitement à un des problèmes numéro un rencontrés par nos concitoyens sourds et malentendants. La troisième source de mobilisation sur le sujet, c'est le travail que nous avons réalisé en collaboration avec vos associations sur le projet de loi numérique. Cela nous a aussi conduits à appréhender de manière beaucoup plus précise les obstacles qui sont rencontrés par les personnes handicapées en général, et notamment et avant tout les personnes sourdes et malentendantes.

Nous avons été également très sensibles au rapport du groupe de travail sur le monde professionnel et les sourds qui a accru la sensibilité du Défenseur des droits sur le sujet. Nous avons d'ailleurs organisé chez le Défenseur des droits, deux réunions auxquelles les auteurs du rapport et les associations,

notamment l'UNISDA et la FNSF, et avec lesquelles nous aurons d'autres rencontres. C'est Slimane Laoufi, chef de pôle chez le Défenseur des droits, qui je crois interviendra après-demain, anime l'équipe qui s'occupe plus particulièrement des discriminations dans l'emploi. Il aura donc l'occasion de développer et de compléter mon propos de ce matin. Quels sont les objectifs que nous poursuivons, et que nous allons poursuivre en gardant le contact avec vos représentants qui vont nous inspirer dans tous ces domaines ? Tout d'abord, il faut améliorer notre site Internet qui est insuffisamment accessible pour beaucoup de formes de handicaps, et en particulier pour ce qui concerne la malentendance et la surdité. Ensuite, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons 450 délégués sur le terrain. Depuis que je suis arrivé comme adjoint du défenseur, nous en avons spécialisé 80 comme référents handicap. À la fin de l'année, nous aurons un référent handicap dans chaque département, et nous en ferons connaître la liste. Ils vous seront destinés, plus particulièrement, pour vous recevoir. Ils ont une compétence généraliste, et de manière volontaire ils ont décidé de se spécialiser dans le domaine du handicap sous toutes ses formes. Et sur les dispositifs législatifs et institutionnels qui existent et qui répondent à vos besoins.

Le troisième moyen : nous allons accroître la compétence de certains membres du personnel, notamment à l'utilisation d'autres formes de langage que le langage classique. Et nous allons, petit à petit, veiller à ce que chaque service du défenseur ait, dans ses effectifs, quelqu'un qui peut avoir des échanges, des contacts avec notamment les personnes sourdes et malentendantes. Et puis surtout, nous allons sur la base des travaux de ces trois jours, des observations que vous allez faire, des préconisations que vous allez formuler, et nous nous verrons assez rapidement après ces trois jours si vous en êtes d'accord, et nous élaborerons une recommandation. Comme je l'ai dit au début de mon propos, le défenseur des droits peut être saisi par n'importe qui, que ce soit une personne morale ou une personne physique. Mais sur la base des saisines qui lui parvient, il peut considérer que les cas étant nombreux, de discrimination, d'inégalité de traitement, de violation des droits individuels, il peut, et il ne s'en prive pas, formuler des recommandations, soit pour modifier une loi, soit pour modifier un texte réglementaire, soit pour proposer des dispositions qui permettent de répondre aux situations difficiles. Nous en avons fait beaucoup en ce qui concerne l'accessibilité, pour l'accès des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, au vote et aux opérations électorales. Nous nous apprêtons à en faire d'autres dans la perspective des élections présidentielles pour que la documentation de propagande, les meetings puissent être accessibles à tous les citoyens, quel que soit leur mode de communication et d'échange. Je cite ces exemples, mais il y en a bien d'autres. En tout cas, la question de l'accès à l'emploi constitue un objectif fondamental, parce que les saisines sont très nombreuses, la sensibilisation que fait l'équipe qui a travaillé sur le rapport, et vos associations. C'est un travail qu'il nous faut mener avec les associations, des spécialistes, etc.

Dernier point de ce petit propos : le Défenseur des droits est chargé du suivi de la mise en œuvre des conventions internationales, comme la convention internationale des droits de l'enfant, la convention internationale des droits des personnes handicapées. Pour cela, le Défenseur des droits préside un comité de suivi qui s'est réuni d'ailleurs hier, où vos associations étaient représentées. Et avec ce comité de suivi, le Défenseur des droits veille à ce que la législation et la réglementation française se conforment de plus en plus à la convention internationale des droits des personnes handicapées qui date de dix ans. Le 13 décembre 2016, jour anniversaire des dix ans de cette convention, nous organisons un colloque à l'UNESCO qui est ouvert à tous et à vos associations. Il y a une question essentielle. La loi du 11 février 2005 est une loi qui a été et qui est source de progrès, mais ce n'est pas suffisant, d'autres progrès sont à réaliser. En particulier, il faut se conformer aux principes qui président à la convention internationale, raison pour laquelle nous allons faire un certain nombre de préconisations à l'occasion de ce colloque du 13 décembre auquel, bien évidemment, vous êtes invités.

Voilà ce que je voulais vous dire en ouverture de vos travaux. Nous nous verrons après vos assises pour que vous nous exposiez les conclusions que vous en tirez. Et puis, nous commencerons à travailler à partir de vos conclusions sur la recommandation dont je vous ai parlé tout à l'heure. Je vous remercie pour votre attention, et vraiment, de tout cœur, je vous souhaite d'excellents échanges. Vos assises vont être l'occasion, en fait, d'après le programme de balayer l'ensemble des sujets qui se rapportent à l'accessibilité, à l'emploi adapté, etc. Nous sommes à vos côtés pour que la loi, les comportements, les initiatives évoluent. Merci pour vos réflexions et vos propositions.